Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 32 (1960)

Heft: 3

Artikel: "Le Pain blanc", à Serrières : immeubles d'habitation à Neuchâtel architecte : R.-A. Meystre SIA

Autor: Meystre, Robert-A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-125003

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

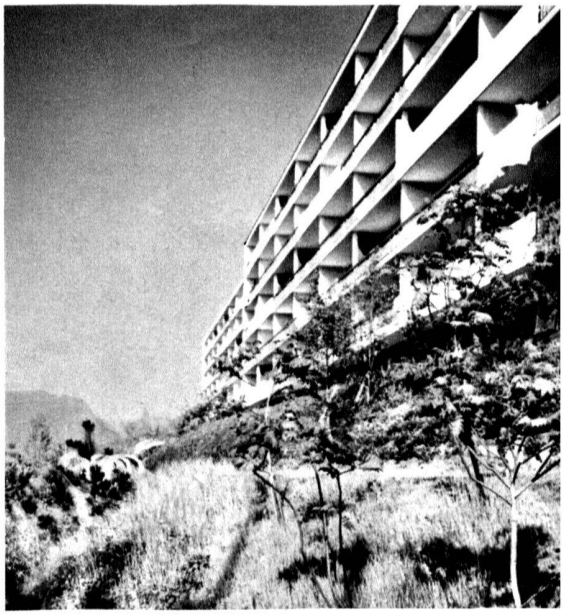

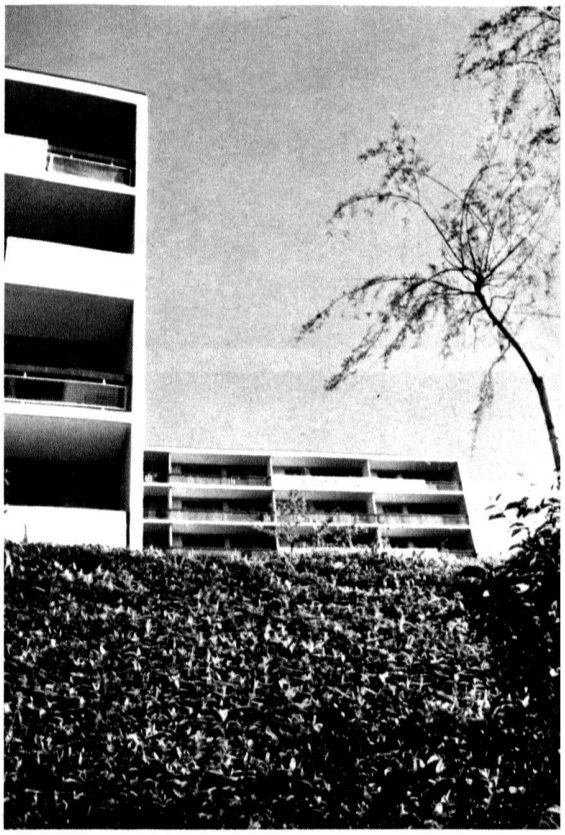

Immeubles «Le Pain blanc», à Serrières

Architecte: R.-A. Meystre SIA

Photos «Habitation»

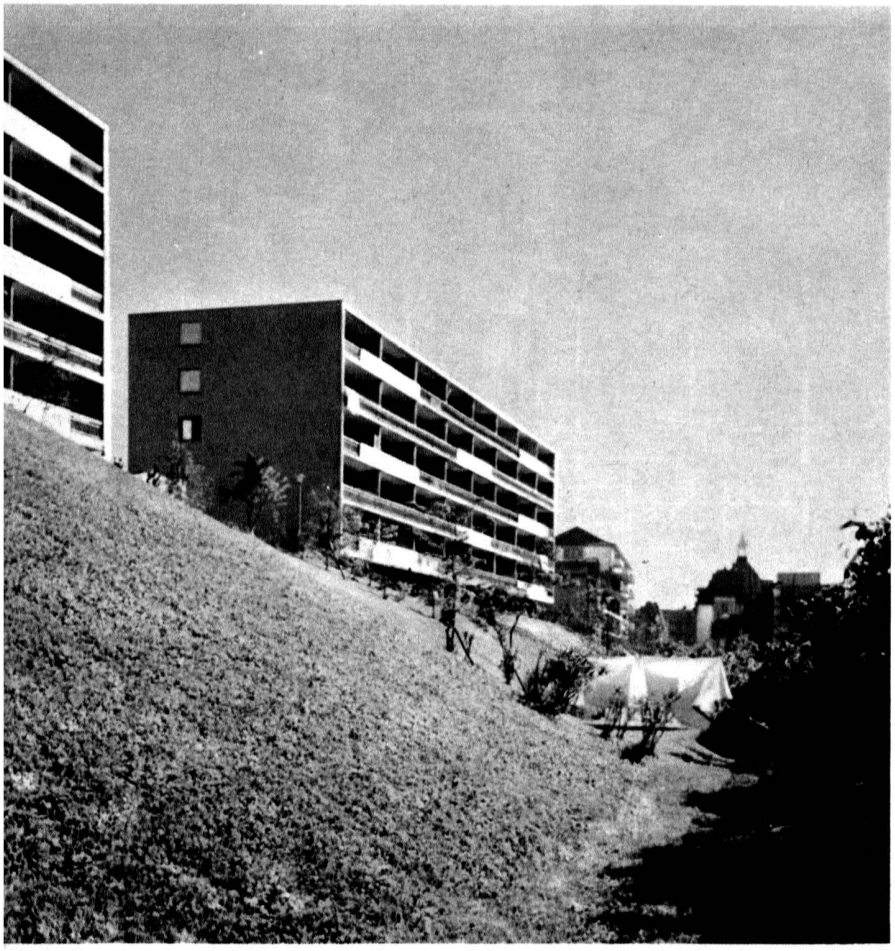

« Pain blanc »

Immeubles d'habitation à Neuchâtel

Architecte : Robert-A. Meystre, EAUG-SIA

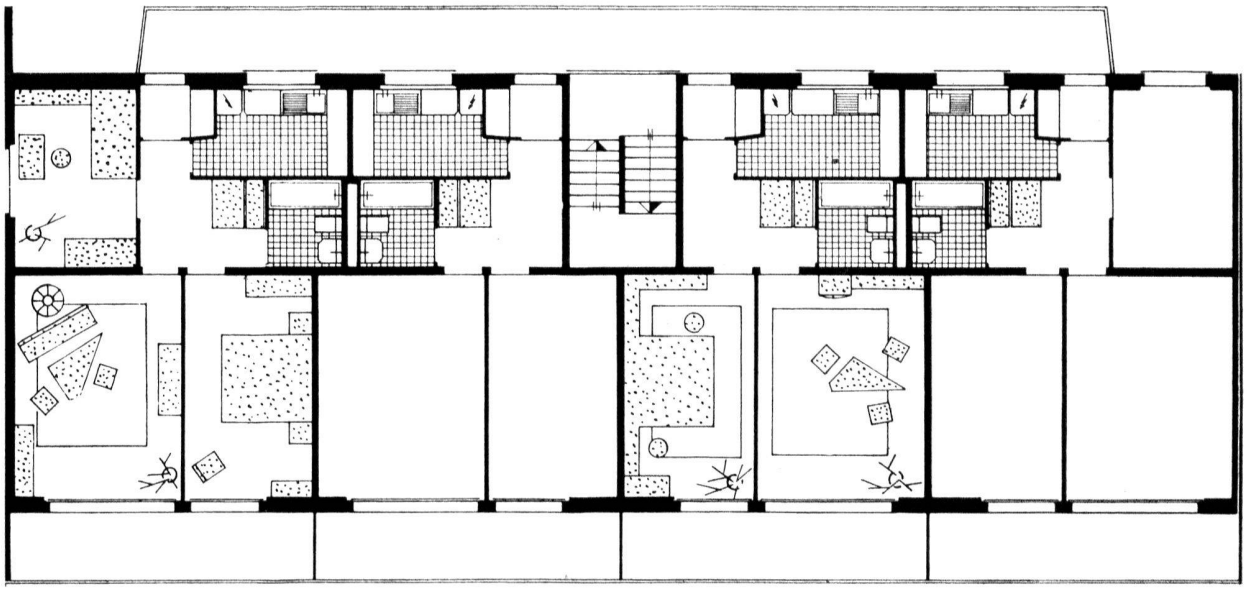

Plan d'un bloc, échelle 1 : 170 environ.

L'architecte, dans l'établissement du lotissement, comme des plans des immeubles, a voulu faire profiter, au maximum, les locataires de la vue extraordinaire dont bénéficient ces terrains. Le parti choisi montre, en effet, que la quasi-totalité des pièces sont orientées vers le sud.

Cette solution ne pouvait être réalisée qu'en adoptant, en façades nord, un système de coursives qui dessert les appartements. D'autre part, les loggias ont été préférées aux balcons, non pas seulement pour l'avantage de l'intimité qu'elles procurent, mais bien aussi en raison du climat et du régime des vents à Neuchâtel, l'un comme l'autre ne permettant l'usage des balcons que durant une période très courte de l'année.

Le bloc 1, à part une série de garages, comporte des logements de deux pièces et demie et trois pièces et demie, tandis que les blocs 2 et 3 permettent des possibilités de location plus étendues puisqu'ils comprennent également des logements de quatre pièces et demie et cinq pièces et demie, traités en « duplex ». Ces appartements duplex ont leur entrée particulière séparée de la cage d'escaliers et du hall desservant les autres logements de l'immeuble. L'étage de réception est situé au rez-de-chaussée, tandis que les chambres à coucher et l'équipement sanitaire se trouvent au rez-de-chaussée inférieur, les chambres à coucher permettant de passer directement dans le jardin.

Les cuisines de chaque logement sont équipées de blocs-éviers tout acier et les armoires supérieures ont été réalisées avec recouvrement de matière plastique.

Le hall forme coin pour les repas. Il est équipé d'une table et d'un banc. Un passe-plats relie la cuisine au hall.

Les chambres d'habitation, autant chambres communes que chambres à coucher, ont de larges dimensions puisque la majorité d'entre elles ont 5 m. de profondeur.

Toutes ces chambres sont pourvues de portes-fenêtres, donnant directement sur les loggias.

Le programme imposait à l'architecte un prix de loyer modéré. Il est heureux de constater que cet impératif a pu être respecté en dépit du grand confort réalisé.

R.-A. Meystre.